



Brest Écologie Solidarités

tel : 09 88 37 42 08

site : www.brest-ecologie-solidarites.bzh

email : contact@brest-ecologie-solidarites.bzh

A M. Bernard MAHEO
ANTICOR Groupe Local 29

A Brest, le 13 mars 2020

Objet : Nos engagements sur les propositions Anticor

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier du 8 février dont nous avons pris connaissance avec intérêt. Nous vous prions de trouver ci-dessous nos propositions sur l'ensemble des propositions d'Anticor pour des communes plus éthiques.

Nous restons à votre disposition pour échanger davantage sur ces questions.

Bien à vous,
A wir galon,

Ronan Pichon, Tête de liste de Brest Écologie Solidarités

1) Disponibilité des élus

- **Avoir un maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national, étant entendu qu'il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.**

Brest Écologie Solidarités s'engage à ce que le futur maire n'exerce pas d'autre mandat que celui de maire de Brest. Il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs de même nature.

2) Prévention des conflits d'intérêts

- **Mettre en place des mécanismes de détection des conflits d'intérêts afin d'indiquer, avant chaque séance plénière, les élus qui doivent se déporter.**

Brest Écologie Solidarités s'engage à mettre en œuvre un registre public des déports accessible mentionnant l'élu qui s'est déporté, la décision publique concernée par le déport, les dates et types de réunions (conseil municipal, commission...) auxquelles l'élu s'est abstenu de participer en utilisant un format en open data, accessible en ligne, avec un standard facilement exploitable.

- **Désigner un référent déontologue (obligatoire sauf pour les communes affiliées à un centre de gestion).**
Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à recruter un référent déontologie, personnalité indépendante de l'organe délibérant et de la collectivité, dont les missions seront de mettre en place un plan de prévention de la corruption avec les 7 volets prévus par la loi Sapin 2 (code de conduite, régime disciplinaire, dispositif de recueil de signalement des lanceurs d'alerte, cartographie des risques, évaluation des tiers, contrôle comptable, formation des élus et cadres au risque de corruption).

- **Développer des formations déontologiques adaptées aux risques propres de chaque service municipal.**
Oui. Le référent déontologue aura notamment pour mission de dispenser des formations aux règles de déontologie aux élu.e.s ainsi qu'aux agent.e.s de la collectivité.

- **Interdire aux élus et aux agents publics d'accepter tout cadeau ou avantage d'une entreprise.**
Oui.

3) Reconnaissance du rôle des élus minoritaires

- **Permettre aux élus minoritaires d'exercer leur droit à la formation, à l'information et à l'expression.**
Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à garantir les droits des élu.e.s minoritaires qu'ils fassent partie de la majorité ou de l'opposition.

- **Associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions.**
Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à conserver la présence des élu.e.s minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et concessions.

- **Associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la Commission consultative des services publics locaux.**
Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à associer les élu.e.s minoritaires à la désignation des membres non élu.e.s de la Commission consultative des services publics locaux.

- **Élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous les élus, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.**
Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous les élu.e.s, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.

4) Transparence de l'action publique

- **Appliquer l'open data par défaut (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et disposant d'au moins 50 agents).**

Oui. Brest Ecologie Solidarités s'engage à rendre réellement publiques, accessibles et réutilisables/appropriables les données publiques par une refonte complète des sites de la ville (ville de Brest/Brest métropole et jeparticipe) en collaboration avec les acteurs-trices du territoire. Par ailleurs, une réflexion sera engagée et menée, en collaboration avec les associations du territoire, les entreprises ainsi que les citoyen-ne-s volontaires, sur la manière la plus adéquate d'appropriation et de réutilisation de ces données publiques.

Enfin, toujours dans un souci de transparence et d'appropriation, un service dédié aux participations sera créé. Lieu physique, central et accessible à toutes et tous, ce service mettra à disposition toutes les données du territoire et de la collectivité et permettra d'accompagner les citoyen-ne-s dans leur démarches coopératives.

- **Mettre en ligne les documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, etc.**

Oui. Même réponse que précédemment.

- **Suivre sans délai les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).**

Oui.

- **Mettre en ligne le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal.**

Oui. Dans la charte signée par tous les membres de la liste Brest Écologie Solidarités, figure une obligation de publier le montant de leurs indemnités. Les potentiels cumuls d'indemnités seront publiés dans un document unique précisant le nom de l'élu, l'origine et le montant de l'indemnité et ses modalités de versement (jetons de présence, mensualisé, annuel...). Ce document sera accessible en ligne, en format open data, avec un standard facilement exploitable.

- **Mettre en ligne la liste des bénéficiaires de logement ou de voiture de fonctions.**

Oui.

- **Mettre en ligne le nombre des collaborateurs de cabinet.**

Oui.

- **Mettre en ligne les jugements rendus.**

Brest Écologie Solidarités s'engage à mettre en ligne les jugements rendus à l'encontre de la collectivité.

5) Lutte contre la corruption

- **Nommer un référent alerte éthique (obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants).**

Oui. Le référent déontologie sera également chargé de recevoir les alertes éthiques.

- **Suspendre de ses fonctions exécutives tout élu mis en examen pour atteinte à la probité.**

Oui.

- **Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout élu condamné pour atteinte à la probité.**

Oui.

6) Contrôle de l'action municipale

- **Mettre en place une Commission de contrôle financier pour examiner les comptes détaillés des entreprises liées à la commune par une convention financière (obligatoire dans les communes ayant plus de 75 000 euros de recettes)**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à maintenir la commission de contrôle financier.

- **Encourager la formation des conseillers municipaux et rendre public le nom des organismes formateurs.**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à former les conseillers municipaux élu.e.s lors des prochaines élections municipales et à rendre public le nom des organismes formateurs.

- **Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment leurs avenants et leurs contentieux.**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à créer une commission de suivi des contrats de la commande publiques qui suivra le respect des principes de base régissant l'attribution des marchés publics et notamment la transparence des procédures, les avenants et leurs contentieux.

7) Participation des citoyens aux décisions locales

- **Mettre en place une Commission consultative des services publics locaux (obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants).**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à mettre en place une commission consultative des services publics locaux.

- **Associer la population aux décisions par le biais de consultations ou de référendums locaux.**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à créer un droit à la pétition pour interpeller le conseil municipal. Par ailleurs, les citoyen.ne.s seront consultés de manière régulière grâce au service dédié aux participations.

- **Garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer.**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyen.ne.s de s'exprimer notamment par la sollicitation d'organismes indépendants tels que de la commission nationale du débat public.

- **Créer une commission d'éthique, notamment composée d'élus minoritaires et de citoyens, chargée de contrôler le respect des dispositions éthiques et de faire des préconisations.**

Oui. Brest Écologie Solidarités s'engage à constituer une commission éthique qui aura pour mission d'accompagner le référent déontologie et éthique dans ses missions. Cette commission sera constituée d'él.u.e.s (minoritaires et majoritaires), de citoyen.ne.s ainsi que d'agent.e.s de la collectivité.